

La Surpopulation dans le milieu carcéral féminin au Canada (résumé de recherche)



Par Frédéric Mercier, sous la direction de Jo-Anne M. Wemmers, PhD.

École de Criminologie, Université de Montréal

Introduction

La population carcérale féminine, qui constitue entre 2 et 9 % de la population carcérale totale (Office des Nations unies contre la drogue et le crime (2009) est en forte croissance à l'échelle mondiale. Dans certains pays, cette augmentation est même supérieure à celle observée pour la population masculine (Bastick, 2005). Dans cette « ère d'incarcération de masse », la question de la surpopulation dans les établissements de détention se pose ainsi que de ces effets sur les individus incarcérés.

Selon la littérature sur le sujet, il y a surpopulation dans un milieu carcéral lorsque 80% de la capacité maximale (indiquée) de l'établissement est atteinte (Steiner & Wooldredge, 2009). Ce phénomène engendre plusieurs effets individuels et organisationnels nommément une baisse de l'accessibilité aux ressources (Haney, 2012, Huey & McNulty, 2005, Bukurura, 2003), l'amplification et l'accélération de la détérioration du bien-être psychologique et physique (Haney, 2012, Sharkey, 2010, Steiner & Wooldredge, 2009, Kupers, 1996) et la complexification des relations interpersonnelles (Haney, 2012, Gove, Hugues & Galle, 1979). Toutefois, les recherches ayant identifié les précédents effets ont pour la plupart été conduites sur des populations masculines si bien qu'il est difficile de statuer à propos des femmes incarcérées. La présente recherche a pour but de remédier à cette situation en s'attardant spécifiquement à la population carcérale féminine canadienne et à leur expérience de la surpopulation.

Méthodologie

Méthodes quantitatives : Des données mensuelles concernant la population carcérale (son nombre, sa distribution, son accès aux différentes commodités) ont été collectées auprès des établissements de détention fédéraux et territoriaux pour femmes suivants : l'unité pour femmes du Centre correctionnel de Whitehorse (CCW), l'Établissement de la Vallée du Fraser en Colombie-Britannique (EVF), l'Établissement d'Edmonton (EE), l'unité pour femmes du Centre

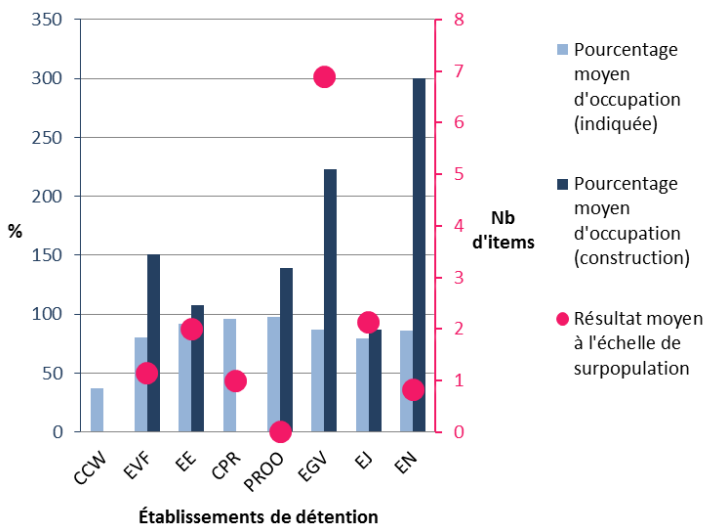
psychiatrique régionale en Saskatchewan (CPR), le pavillon de ressourcement Okimaw Ohci en Saskatchewan (PROO), l'Établissement Grand Valley en Ontario (EGV), l'Établissement Joliette au Québec (EJ) et l'Établissement Nova en Nouvelle-Écosse (EN). À partir des données récoltées, deux pourcentages moyens d'occupation (par rapport à la capacité maximale de l'établissement au moment de la récolte des données et par rapport à la capacité maximale pour laquelle l'établissement a été construit) et un résultat moyen à l'échelle de surpopulation ont été calculés pour chacun des établissements précédents. Le nombre de mois à partir desquels les moyennes ont été calculées varie d'un à treize selon l'établissement. L'échelle de surpopulation est constituée de huit variables soient : la double occupation en unité, la double occupation en cellule, l'hébergement de femmes dans des locaux prévus pour les visites familiales, l'hébergement de femmes dans des roulottes, l'utilisation de roulottes pour héberger des services, la présence de construction en raison de la surpopulation, la baisse de la mobilité des femmes en raison de la surpopulation et la perturbation de la programmation en raison de la surpopulation. Un résultat élevé à cette échelle signifie qu'on observe plusieurs signes de surpopulation à l'établissement en question.

Méthodes qualitatives : Des entretiens semi-directifs ont été conduits auprès de cinq femmes ayant déjà été incarcérées dans un établissement de détention au Québec (soit fédéral ou provincial) et de quatre professionnels du milieu carcéral féminin. Ces entrevues concernaient l'expérience générale de l'incarcération des femmes canadiennes et visaient plus précisément à identifier les effets de la surpopulation.

Résultats

Méthodes quantitatives :

Graphique 1. Pourcentages moyens d'occupation et résultats moyens à l'échelle de surpopulation pour chacun des établissements de détention



Les données quantitatives résumées dans le graphique 1 montrent que plusieurs des établissements de détention sondés rapportent régulièrement des pourcentages d'occupation supérieurs au seuil critique de 80%. De manière générale, la capacité maximale des établissements de détention a été fortement accrue depuis leur ouverture ce qui engendre l'observation d'indices de surpopulation dans la majorité des établissements à l'étude. L'établissement Grand Valley en Ontario est assurément celui aux prises avec le problème de surpopulation le plus notable puisqu'on y observe de hauts pourcentages moyens d'occupation ainsi que plusieurs indicateurs de surpopulation tels que de la double occupation dans les cellules et les unités, et ce, de manière récurrente.

Méthodes qualitatives :

Il ressort des entrevues menées auprès des participantes que la surpopulation a plusieurs effets sur les femmes incarcérées ainsi que sur la tenue de l'établissement. Lorsque ce phénomène est présent, les espaces privés et communs des établissements de détention deviennent fortement encombrés ce qui occasionne une grande proximité entre les détenues ainsi qu'une perte d'intimité.

« y'a même pas assez de chaises pour tout le monde [dans la salle commune]. Pi la les cellules sont toutes doubles ou presque, c'est hyper petit euh, souvent ils doublent les cellules pis, ils les triplent même des fois. Des cellules doubles, ils vont mettre un matelas par

terre. En faite si tu t'assis sur la toilette, tu te trouves à avoir les pieds sur le lit qui est à terre » (Stéphanie¹, a déjà vécu l'incarcération)

La grande proximité engendrée par la surpopulation crée, par la suite, un environnement propice aux conflits. Les écarts de conduite pouvant éclore dans de telles circonstances peuvent ensuite avoir de graves conséquences et nuire au parcours institutionnel de, ou des, instigatrices.

« On était deux en cellule, [...] la fille s't'un genre, elle à dix heures quand qui fermaient les portes s't'ait la lumière fermée pis je me suis pognée avec elle un moment donné [...] parce que, je voulais lire 15-20 minutes pour m'endormir la tser, je demandais pas la fin du monde la, [...] j'y avais dit très gentiment [...]« écoute si ça dérange pas là j'aimerais ça lire 10 ou 15 minutes pis quand je vas avoir fini mon chapitre je vas fermer la lumière », pis la a voulait pas. Ah ben la asti je, la j'ai sauté ma coche [...] on se gueulait après la mais tser je me suis mis à lui donner un char de marde la [...] tout le monde nous entendait pis la les filles dans les autres [cellules] disaient « Vos gueules! Vos gueules! Vos gueules! » jusqu'à tant que les gardiens viennent finalement. [...] Ils m'avaient sortie pis ils m'ont amenée dans une cellule d'isolement » (Stéphanie, a déjà vécu l'incarcération)

Finalement, la surpopulation conduit aussi à une diminution marquée des possibilités offertes aux détenues telles que l'accès à un emploi, à des programmes, à de l'activité physique, à des lieux de rencontres et d'échanges positifs, etc. Ces restrictions entraînent de suite plusieurs inconvénients pour les femmes incarcérées et nuisent à leur bien-être mental, physique et émotionnel. En voici un exemple :

« moi, après deux mois là, j'avais toujours pas de job pis j'étais en train de virer folle. Feck qu'est-ce que tu veux faire, toute la journée à rien faire, c'est pas possible, tu peux pas juste rien faire tout le temps. C'est fou! » (Chantale, a déjà vécu l'incarcération).

Conclusion

Pour conclure, la surpopulation carcérale est présente dans plusieurs milieux carcéraux fédéraux pour femmes au Canada, de manière ponctuelle ou encore répétée, ce qui entraîne plusieurs effets néfastes sur les femmes qui s'y trouvent. Ces effets sont assez similaires, de manière générale, à ceux identifiés dans la littérature pour les populations masculines, toutefois il ressort des entrevues que les femmes sont tout particulièrement affectées par le manque d'intimité que la surpopulation engendre. Aussi, ce phénomène a des effets à la fois directs et indirects sur les populations touchées et qu'il affecte chaque individu différemment selon ses caractéristiques propres et ceux de l'établissement d'accueil.

¹ Les noms cités sont fictifs.

Considérant que la surpopulation est un phénomène profondément perturbateur pour le système correctionnel et les populations carcérales, il se doit d'être attaqué de front. À ce jour, une mesure principalement a été prise afin de l'enrayer, soit l'augmentation des places disponibles dans les établissements de détention. Bien qu'à court et moyen termes cela permettra d'accommoder physiquement un plus grand nombre de femmes et d'enrayer les effets de la surpopulation liés à la proximité entre les détenues, cette mesure est loin de s'attaquer au problème majeur de l'augmentation de la population carcérale féminine totale. Il sera primordial, dans le futur, de s'attaquer à ces deux problèmes de pair afin de s'assurer non seulement que les femmes soient traitées avec dignité en établissement de détention, mais qu'un nombre moins grand de femmes canadiennes aient à y séjourner à un moment de leur vie.

Remerciements

J'aimerais tout d'abord remercier madame Jo-Anne M. Wemmers qui a dirigé cette recherche ainsi que madame Ruth Gagnon qui m'a aidé tout au long du processus, notamment pour le recrutement des participantes-ts. J'aimerais aussi remercier toutes les collaboratrices de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry qui ont pris de leur temps pour collecter les données quantitatives auprès des différents établissements de détention. Finalement, un merci tout particulier aux professionnels du milieu carcéral féminin qui ont bien voulu partager leurs connaissances ainsi qu'aux femmes qui ont accepté de revivre leur passage en incarcération afin d'en faire bénéficier cette recherche.

Bibliographie

Bastick, M. (2005). *Women in prison: A commentary on the standard minimum rules for the treatment of prisoners*. Repéré sur le site de Quaker United Nations Office:
<http://www.quono.org/geneva/pdf/humanrights/women-in-prison/Commentary-SMR-women-in-prison.pdf>

Bukurura, S. H. (2003). Prison overcrowding in Namibia: The problem and suggested solutions. *Acta Criminologica*, 16 (1), 82-93.

Gove, W. R., Hughes, M., & Galle, O. R. (1979). Overcrowding in the home: An empirical investigation of its pathological consequences. *American Sociological Review*, 44, 59-80.

Haney, C. (2012). Prison Effects of in the age of mass incarceration. *The Prison Journal*, XX (X), 1-24.

Huey, M. P., & McNulty, T. L. (2005). Institutional conditions and prison suicide: Conditional effects of deprivation and overcrowding. *The Prison Journal*, 85 (4), 490-514.

Kupers, T. A. (1996). Trauma and its sequelae in male prisoners: Effects of confinement, overcrowding, and diminished services. *American Journal of Orthopsychiatry*, 66 (2), 189-196.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. (2009). *La santé des femmes en milieu carcéral : Éliminer les disparités entre les sexes en matière de santé dans les prisons*. Repéré à
http://www.unodc.org/documents/hiv-aids/WHO_EURO_UNODC_2009_Womens_health_in_prison_correcting_gender_inequity-FR.pdf

Sharkey, L. (2010). Does overcrowding in Prisons exacerbate the risk of suicide among women prisoners? *The Howard Journal*, 49 (2), 111-124.

Steiner, B., & Wooldredge, J. (2009). Rethinking the link between institutional crowding and inmate misconduct. *The Prison Journal*, 89 (2), 205-233.